

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de séance le lundi vingt sept mai 2013 à 19 h 00, sous la présidence de Mme Véronique DETOC-GARNIER, Maire.

Présents : M. Binet Eric, M. Lechable Christian, Mme Binet Estelle, Mme Avril Valérie, Mme Tremblay Virginie, Mme Colladant Gabrielle, Mme Malherbe Julie, M. Le Teissier Gilles.

Absents excusés : Mme Bellec Blanche, M. Marineau Alain

Secrétaire de Séance : Mme Tremblay Virginie

Date de convocation : 17 Mai 2013

OBJET : Désignation délégués dela Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-6 à L. 5211-8, L. 5211-41-3 et L. 5216-1 et suivants ;

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales n°2010-1563 du 16 décembre 2010, notamment les articles 9, 60 et 83 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013093 en date du 3 avril 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, notamment ses articles 7 et 8;

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant que chaque Commune doit désigner ses délégués suite à la création par arrêté du 3 avril 2013 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux par fusion de Dreux agglomération et des communautés de communes du Plateau de Brezolles, du Thymerais, du Val d'Avre, de Val d'Eure-et-Vesgre, Les Villages du Drouais et comprenant en outre la Commune d'Ormoy ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué communautaire titulaire et 1 délégué suppléant auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux ;

Considérant qu'il est fait application des dispositions fixées par l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour les modalités de répartition des sièges au sein de l'organe délibérant;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'élire ses délégués au sein de la communauté d'agglomération au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des délégués siégeant à la Communauté d'Agglomération du Pays de DREUX:

Se sont présentées :

- Madame DETOC -GARNIER Véronique
- Madame AVRIL Valérie

Premier tour de scrutin

- Madame DETOC-GARNIER Véronique a obtenu 9 voix (neuf voix),
- Madame AVRIL Valérie a obtenu 9 voix (neuf voix)

En conséquence, le conseil municipal a désigné :

Comme délégué titulaire :

- Madame DETOC – GARNIER Véronique

Comme délégué suppléant :

- Madame AVRIL Valérie

La séance est levée à 19 h 20.